

propres à l'individu vaccinifère, l'observation et l'expérience sont venues semer le doute et des recherches ultérieures sont appelées à le confirmer. C'est donc une question du plus haut intérêt pour la société qui a droit de demander si le vaccin ne peut donner que la vaccine, ou si le père, en demandant l'inoculation pour son enfant dans le but de le prémunir contre une maladie dangereuse en soi, il est vrai, mais non constitutionnelle, héréditaire, court le risque de lui voir introduire dans le sang une maladie constitutionnelle plus horrible dans ses résultats que la variole; la syphilis enfin. Si donc la vaccine peut transmettre la syphilis, ce que semblent démontrer de récentes observations, la réponse est très-grave; grave pour le médecin vaccinateur sur qui pèse une plus grande responsabilité, y eut-il défectuosité dans le mode de vaccination ou le virus vaccin fut-il mauvais; grave vis-à-vis la société, car au lieu de prémunir ses enfants contre les atteintes de la petite vérole, le père de famille voit sa progéniture s'étioler, maigrir, et apprend mais trop tard, que dans ses veines coule un sang empoisonné pouvant déterminer des manifestations morbides dans un temps plus ou moins éloigné, incertain, et dont les conséquences sont incalculables. Car qui peut dire en effet où finit la syphilis? Un symptôme se présente, un second lui succède, un troisième, et ceci à des intervalles impossibles à déterminer et malgré les meilleures conditions hygiéniques possibles dont soit entouré le malade, on ne connaît donc pas plus la fin de la vérole que son origine, malgré le progrès de nos jours. La question de la transmissibilité de la syphilis par le vaccin est à l'ordre du jour; la discussion est engagée et des deux côtés combattent des hommes d'expérience tels que Ricord, J. Guérin, Depaul et plusieurs autres. Si le résultat de ces discussions peut établir le caractère inoffensif du vaccin, il peut être donné à quelque période que ce soit de son évolution sans danger; si au contraire il peut transmettre les humeurs du sujet vaccinifère, la scrofule, la syphilis, (ce qui devient probable) il nous reste à savoir s'il ne serait pas mieux de réintroduire le *cow pox*. En attendant que les savants de l'académie de médecine se soient prononcés, je n'ai certes pas la prétention de vouloir donner mon opinion dans cette matière, et le voudrais-je, je n'ai pas l'expérience nécessaire et le champ restreint d'observations que j'ai à parcourir ne m'en offre pas l'avantage; cependant, je viens d'être témoin d'un cas à l'appui de la syphilis vaccinale que je ne saurais laisser passer sans donner l'éveil et encourager les médecins à observer attentivement les résultats de leurs vaccinations, surtout les médecins vaccinateurs de cette ville qui ont l'avantage d'inoculer beaucoup et dans toutes les conditions d'existence sociale possible. Le 15 Février dernier je fus appelé dans une famille pour deux enfants malades de la rougeole; après les avoir examinés, la mère me montra un troisième enfant âgé de 18 mois